



RESEAU  
**Petite Bouverie**

**VILLE DE ROUEN**

A l'attention de Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
2 place du Général de Gaulle - CS 31402  
76037 ROUEN CEDEX

Rouen, le 30 octobre 2020

**Service Commercial**

SE/ML – 2020.10.158

Objet : Police d'abonnement réseau de chaleur Petite-Bouverie

**Affaire suivie par Sandy ELACHAQ**

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à nos échanges avec Madame REGNIER, nous avons le plaisir de vous transmettre ci-joint, deux nouveaux exemplaires de l'avenant n° 5 à la police d'abonnement.

Cet envoi annule et remplace celui du 31 août dernier.

Pour la bonne tenue de nos dossiers, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé.

Nous restons à votre disposition pour toute précision ou complément d'information que vous pouvez souhaiter.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre très respectueuse considération.

**Dimitri ROUSSEL**  
Président





chaleur  
métropole  
ROUEN NORMANDIE

RÉSEAU  
**Petite Bouverie**

**Délégation de service public, sous la forme d'une concession, pour la production, le transport et la distribution de chaleur majoritairement issue d'énergies renouvelables sur les communes de Rouen, Bihorel, Bois-Guillaume et Darnétal**

## **AVENANT N° 5 A LA POLICE D'ABONNEMENT**

**VILLE DE ROUEN**



métropole  
ROUEN NORMANDIE

**Entre les soussignés :**

– **Ville de ROUEN**

Hôtel de Ville, 2 place du Général de Gaulle, CS 31402, 76037 ROUEN CEDEX

Représentée par son Maire, Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Ci-après dénommé "**l'Abonné**"

d'une part,

et

– **SVD 82**

S.A.S. au capital de 37 000 Euros

Ayant son siège social 24 rue Henri Rivière, 76172 ROUEN Cedex

Inscrite au registre du commerce sous le numéro 798 206 512

Représentée par Monsieur **Dimitri ROUSSEL**, agissant en sa qualité de Président

Ci-après désignée par « **Le Déléгатaire** »

d'autre part,

*DK*

## A - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de raccorder au réseau de chaleur les sites suivants :

- Ecoles maternelle et primaire Anatole France
- Ecole primaire Anatole France II
- RPA Bonvoisin
- Groupe scolaire Marthe et Thomas Corneille
- Club jeune du Châtelet

## B – SOUS-STATIONS DESSERVIE

- Sous-station n° F021 – F022 – F023 – F024 - E002B.

### **B.1 RECAPITULATIF DES PUISSANCES SOUSCRITES:**

Pour tenir compte de ce qui précède, le tableau récapitulatif des puissances souscrites est modifié comme suit :

Sous station (s)	Bâtiment (s)	Nbre de lgts	Surface chauffée m2	ECS* fournie	Puissance souscrite kW	Date de prise d'effet
AB003B	BIBLIOTHEQUE		1 102	NON	71	01/07/2018
AB003C	MJC		3 200	NON	128	01/07/2018
AB005D	CENTRE ADMINISTRATIF		2 290	NON	140	01/07/2018
AB013	ECOLE DUBELLAY		1 208	NON	112	01/07/2018
C018	GRUPE SCOLAIRE LES SAPINS		2 312	NON	292	01/07/2018
C019B	CENTRE JEAN TEXIER			NON	123	01/07/2018
C055	SALLE JOUVET			NON	150	06/11/2019
D002	GRUPE SCOLAIRE DEBUSSY		1 706	NON	534	01/07/2018
D004	MATERNELLE F DOLTO		899	NON	97	01/07/2018
D009A	MAISON MEDICALE			NON	33	01/07/2018
D009B	PLOT NORD MALRAUX			NON	33	01/07/2018
D010B	GRUPE SOLAIRE JP RAMEAU		5 061	NON	360	01/07/2018
D011	GYMNASE BRAQUE		1 131	NON	118	01/07/2018

DR

Sous station (s)	Bâtiment (s)	Nbre de lgts	Surface chauffée m2	ECS* fournie	Puissance souscrite kW	Date de prise d'effet
D013	IMMEUBLE ALPHA		3 312	OUI	161	01/01/2019
D015	CENTRE MALRAUX		2 546	NON	407	01/07/2018
D019	GYMNASE GIRAUDOUX		1 240	NON	121	01/07/2018
D021	MATERNELLE DEBUSSY		1 831	NON	79	01/07/2018
D045	HALTE GARDERIE DES LUTINS		572	NON	30	01/07/2018
D046	CENTRE SALOMON		2 406	NON	34	01/07/2018
D047	CRECHE ROSE DES VENTS			OUI	58	01/07/2018
E001A	ECOLE MAROT		7 574	NON	541	01/07/2018
E001B	ECOLE RONSART			NON	120	01/07/2018
E002B	CLUB JEUNE DU CHATELET		1 089	NON	14	15/10/2020
E004A	GYMNASE BOIELDIEU		7 179	NON	590	01/07/2018
E010A	CENTRE COLETTE YVER			NON	221	01/07/2018
E014	GYMNASE GRIEU			NON	250	06/11/2019
F021	ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE ANATOLE FRANCE			NON	281	À la date de mise en service
F022	ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE II			NON	127	À la date de mise en service
F023	RPA BONVOISIN			OUI	174	À la date de mise en service
F024	GROUPE SCOLAIRE MARTHE ET THOMAS CORNEILLE			NON	260	À la date de mise en service

(\*) Eau chaude sanitaire

DK

## B.2 REFERENCES DU COMPTEUR DE CHALEUR

Les références des compteurs de chaleur sont les suivantes :

Sous station (s)	Référence (s) compteur (s)
F021	DN 80
F022	DN 50
F023	DN 80
F024	DN 80

## C – DATE DE PRISE D'EFFET

La date de prise d'effet du présent avenant est fixée à la date de mise en service des sous-stations (prévision Septembre 2021) pour les sous-stations F021, F022, F023 et F024, et au 15 octobre 2020 pour la sous-station E002B.

## D – CLAUSE GENERALE

Toutes les clauses de la police d'abonnement et de ses avenants non modifiés par le présent avenant, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à ROUEN,  
Le 29 octobre 2020

### LE DÉLÉGATAIRE

SVD 82  
Immeuble trident  
24, rue Henri Rivière - CS 51026  
76172 ROUEN CEDEX  
Tél. 02 35 64 57 00 - Fax 02 35 64 57 23

### L'ABONNÉ

**Dimitri ROUSSEL**  
Président



